Section 1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Super Lube®Syncopen Synthetic Penetrant - Pénétrant synthétique Super Lube^{MD} Syncopen
Usage du produit : Pénétrant pour usage industriel

Fabricant : Laboratoires Kano LLC
24 DaVinci Drive
P.O. Box 405
Bohemia, NY 11716

Numéro de téléphone d'urgence : ChemTel : 1-800 255-3924 - (États-Unis/Canada)
1-813-248-0585 - (International)
1-300-954-583 - (Australie)
0-800-591-6042 - (Brésil)
400-120-0751 - (Chine)
000-800-188-4086 - (Inde)
800-099-0731 - (Mexique)

Numéro de téléphone du fabricant : (631) 567-5300
Site web : www.super-lube.com

Date de préparation de la FDS : 20 juillet 2024

Section 2. Reconnaissance des dangers

Classification du SGH / HAZCOM 2024/ SIMDUT 2022 :

Classification de la santé	Classification physique
Danger par aspiration - Catégorie 1	Non classé.

Éléments de l'étiquette :

Danger !

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SI avalé : Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. Ne PAS faire vomir.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux et nationaux.

Section 3. Composition / information sur les composants

Nom chimique	No CAS	%
Distillats de pétrole légers hydrotraités à faible tension de vapeur	64742-47-8	65-85

Le pourcentage exact n'a pas été divulgué puisqu'il constitue un secret commercial.

Section 4. Premiers soins

Yeux : Rincer abondamment avec de l'eau pendant plusieurs minutes, tout en maintenant les paupières écartées pour s'assurer de l'expulsion de la matière. Obtenir de l'aide médicale si une irritation se développe ou persiste.

Peau : Enlever les vêtements contaminés. Lavez bien la région du contact avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation survient. Laver les vêtements avant de les utiliser à nouveau.

Inhalation : Transporter la victime à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.

Ingestion : Ne PAS faire vomir. Gardez la victime calme et au chaud. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente ou somnolente. Consulter un médecin immédiatement.

Principaux symptômes et effets importants, aigus et différés : Peut causer une légère irritation oculaire et cutanée. Nocif ou mortel si avalé. L'aspiration dans les poumons lors d'une ingestion ou d'un vomissement peut causer des dégâts aux poumons.

Indication d'attention médicale immédiate et traitement spécial, s'il y a lieu : Si avalé, obtenir immédiatement une aide médicale.

Section 5. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Agent extincteur approprié (ou inapproprié) : Utiliser dioxyde de carbone, produit chimique sec ou mousse. L'eau peut être inefficace mais peut être utilisée pour refroidir les conteneurs et les structures.

Dangers précis découlant du produit chimique : N'est pas classé comme inflammable ou combustible, mais brûlera sous l'effet du feu. Ne jamais utiliser une torche de soudage ou un chalumeau sur ou à proximité des conteneurs (même vide) parce que le produit peut prendre feu de manière explosive. Les produits de la combustion peuvent être dangereux : Les oxydes de carbone, les composés organiques, la fumée et les vapeurs.

Équipement personnel spécial et précautions pour les pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive approuvé par le NIOSH et des vêtements de protection intégraux. Maintenir au frais les conteneurs exposés au feu avec de l'eau.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Porter des vêtements de protection appropriés pour éviter le contact avec les yeux et la peau.

Précautions environnementales : Éviter le rejet dans l'environnement. Les déversements et les décharges doivent être reportés comme il est exigé par les autorités en charge.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Couvrir avec un matériau absorbant inerte et recueillir dans un conteneur approprié pour l'élimination.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Évitez de respirer les vapeurs, les aérosols et les brumes. Utiliser avec une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver rigoureusement la peau exposée avec du savon et de l`eau après son usage. Tenir le produit loin des flammes nues et d'autres sources d'inflammation.

Autres précautions : Ne pas couper, braser, souder ou meuler sur ou à proximité de contenants vides. Ne pas réutiliser les contenants. Suivez toutes les précautions relatives à la FDS dans la manipulation des conteneurs vides.

Conditions de sécurité du stockage, y compris toutes incompatibilités : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart des agents oxydants et autres matières incompatibles. Conserver les contenants fermés.

Section 8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Nom chimique	Limites d'exposition
Distillats de pétrole légers hydrotraités à faible tension de vapeur	Pas de limite établie.

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utilisez avec une ventilation qui permet leur évacuation générale ou locale pour minimiser les niveaux d'exposition.

Équipement personnel de protection :

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est requise dans des conditions normales. Si les niveaux d'exposition sont dépassés, un respirateur approuvé par le NIOSH avec des cartouches de protection contre les vapeurs organiques peut être utilisé. En cas d'exposition plus importante, un respirateur à adduction d'air peut être requis. Le choix d'un respirateur et son utilisation doivent se baser sur le type, la forme et la concentration de contaminants. Suivez les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et les normes OSHA 1910.134, ANSI Z88.2.

Protection des mains : Des gants imperméables sont recommandés afin d'éviter un contact avec la peau.

Protection pour les yeux : Le port de lunettes protectrices contre les agents chimiques est recommandé s'il est probable qu'il y ait des éclaboussures.

Protection de la peau : Porter des vêtements imperméables au besoin pour éviter un contact prolongé avec la peau et la contamination des vêtements personnels.

Mesures d'hygiène : Des installations sanitaires et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence adéquats devraient être disponibles dans la zone de travail.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique :	Liquide	**Odeur :**	Odeur similaire à celle d'un solvant
Couleur :	Transparent, incolore	**Caractéristiques des particules :**	Sans objet.
Seuil olfactif :	Non disponible.	**pH :**	Sans objet.
Point de fusion/congélation :	Non disponible.	**Point/limites d'ébullition :**	224-252 °C
Point d'éclair :	>205 °F (96 °C)	**Taux d'évaporation :**	Non disponible.
Inflammabilité :	Non classé comme inflammable.	**Limites d'inflammabilité :**	LES : 5,5% LIE : 0,6%
Tension de vapeur :	<0,1 mmHg à 20 °C	**Densité de vapeur relative :**	4,5
Densité relative :	<1,0	**Solubilités :**	Solubilité négligeable dans l'eau.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non disponible.	**Température d'autoignition :**	>428 °F (220 °C)
Température de décomposition :	Non disponible.	**Viscosité cinématique :**	<20,5 mm^2/sec à 40 °C

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune réactivité connue.

Stabilité chimique : Stable sous des conditions d'utilisation ou d'entreposage normal.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune possibilité connue de réactions dangereuses.

Conditions à éviter : Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes et toutes les autres sources d'allumage. Tenir loin de la lumière directe du soleil. Peut former des mélanges explosifs dans l'air si chauffé au-dessus du point d'éclair ou lorsque pulvérisé ou atomisé.

Substances incompatibles : Éviter les agents oxydants et les acides.

Produits de décomposition dangereux : La combustion produira des oxydes de carbone, des émanations et de la fumée.

Section 11. Données toxicologiques

Effets potentiels sur la santé :

Yeux : Peut causer une faible irritation des yeux.

Peau : Peut provoquer une légère irritation. Un contact prolongé et répété peut provoquer un dégraissement de la peau et une dermite.

Inhalation : L'inhalation de brumes peut causer une irritation des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.

Ingestion : Avaler la matière peut causer une irritation gastro-intestinale accompagnée de douleurs abdominales, de nausée et de vomissements. L'aspiration dans les poumons lors d'une ingestion ou d'un vomissement peut causer des dégâts aux poumons.

Danger chronique : Aucun danger chronique n'est prévu.

Statut cancérogène : Aucun des composants de ce produit présents à plus de 0,1 % ne figure sur la liste des cancérogènes de l'OSHA, du CIRC ou du NTP.

Toxicité aigue : Les essais toxicologiques de ce produit en tant que mélange n'on pas été effectués.
Distillats de pétrole légers hydrotraités à faible tension de vapeur : DL50 orale du rat - >5000 mg/kg ; DL50 par voie cutanée - rat - > 2 000 mg/kg ; CL50 inhalation rat - > 6,8 mg/L/4 h

Section 12. Données écologiques

Écotoxicité : Aucune donnée de toxicité n'est disponible pour ce produit.
Distillats de pétrole légers hydrotraités à faible tension de vapeur : Non toxique pour les organismes aquatiques.

Persistance et dégradabilité : Les distillats de pétrole légers hydrotraités à faible tension de vapeur sont facilement biodégradables.

Potentiel de bioaccumulation : Pas de données disponibles.

Mobilité dans le sol : Pas de données disponibles.

Autres effets indésirables : Aucun autre effet indésirable n'est connu.

Section 13. Données sur l'élimination du produit

Instruction d'élimination : Éliminer le produit en accord avec toutes les règlementations locales, de l'état/provinciales et fédérales.

Emballage contaminé : Offrir les matériaux d'emballage rincés aux installations de recyclage locales.

Section 14. Informations relatives au transport

	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe de dangers	Groupe d'emballage	Dangers pour l'environnement
DOT (É.-U.)		Désignation officielle de transport non réglementée.			Aucun danger pour l'environnement.
TMD		Désignation officielle de transport non réglementée.			Aucun danger pour l'environnement.
IMDG		Désignation officielle de transport non réglementée.			Aucun danger pour l'environnement.
IATA		Désignation officielle de transport non réglementée.			Aucun danger pour l'environnement.

Transport en vrac (conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au Recueil IBC) : Non applicable – le produit est transporté uniquement sous une forme emballée.

Précautions spéciales : Aucune mesure de précaution spéciale n'est connue.

Section 15. Informations sur la réglementation

Règlements Fédéraux des É.U. :

Quantité rapportable sous la section 103 CERCLA : Ce produit n'est pas assujetti aux exigences de déclaration de la CERCLA. De nombreux états ont des exigences de rapport de dégagement plus stricts. Le rapport des déversements requis sous les règlements fédéraux, d'état et locaux.

RÈGLEMENTS ÉTATIQUES EN MATIÈRE DE DÉCLARATION :

Proposition 65 de Californie : Ce produit ne requiert pas de mise en garde en vertu de la Proposition 65 de la Californie.

SARA TITLE III :

Catégorie de danger pour la section 311/312 : Consulter la section 2 pour la classification de risque de l'OSHA.

Produits chimiques toxiques, article 313 : Ce produit contient les produits chimiques suivants assujettis aux exigences de déclaration de l'article 313, titre III de la SARA : Aucune exigence de déclaration.

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (TPQ) : Aucune substance extrêmement dangereuse selon la section 302.

Inventaires chimiques internationaux :

Statut EPA Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire de la TSCA.

LIS du Canada : Une des composantes est répertoriée dans la LES canadienne. Toutes les autres composantes de ce produit sont répertoriées dans la LIS canadienne.

Section 16. Autres informations

Classification SIMD : Santé – 1	Inflammabilité - 1	Danger physique – 0
Évaluations NFPA : Santé - 1	Inflammabilité - 1	Instabilité – 0

Commentaire sur la révision de la FDS : Nouvelle FDS de Kano.
Date de préparation : 20 juillet 2024
Date de la révision précédente : 18 octobre 2023

L'information fournie ci-dessus a été obtenue en se basant sur des données scientifiques actuelles et disponibles. De nouvelles informations peuvent survenir de temps en temps, ce qui rendrait les conclusions de ce rapport, obsolètes. Par conséquent aucune garantie n'est donnée quant à l'application de cette information par l'usager à ses propres fins ou quant aux conséquences d'un usage adéquat ou mauvais.